


-  Localités, villages
-  Zone d'activité / extension
-  Extension urbaine, localisation préférentielle
-  Zone de villas
-  "Cœur vert", espace agricole central reliant les entités bâties
-  Mise en conformité des constructions en zone agricole ou en zone de bois et forêts / conditionnée à l'établissement d'un plan de site
-  Mise en zone de hameaux
-  Espace vert, parc / extension
-  Plan de protection des rives du lac
-  Plage / port, accès à l'eau
-  Développement du port intercommunal de Corsier
-  Equipement de sports et loisirs / à relocaliser / à créer
-  Autre équipement / à relocaliser / réserve
-  Mise en valeur de l'espace-rue et des espaces publics dans les localités
-  Principe de liaison entre les routes d'Hermance et de Thonon, à réserver / tranchée couverte de Vésenaz
-  Réaménagement de tronçons de la route cantonale en faveur des transports publics et des mobilités douces / avec traitement paysager
-  Forêt / haie, alignement d'arbres existant et à compléter
-  Site de reproduction des batraciens d'importance nationale (Pointe-à-la-Bise)
-  Planification stratégique à établir: développement de la Repentance, jonction autoroutière, extension zone d'activités, extension centre sportif, site propre transports publics, P+R
-  Jonction (traversée du lac) et P+R: 2 variantes de localisation à l'étude